

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 octobre 2013
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13 h 20
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Convention triennale CMA33 / CUB relative à la gestion des déchets
professionnels - Subvention 2013 - Décision- Autorisation**



Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation

Pour animer et faire connaître le réseau des déchèteries professionnelles, ouvert sur le territoire communautaire depuis le mois de novembre 2001, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde (CMA33) a proposé à la Communauté Urbaine de Bordeaux un partenariat visant à créer un site internet « Gérer ses déchets professionnels » à destination des professionnels et à développer des actions en faveur de la prévention des déchets des artisans.

Afin d'encourager l'exploitation de ce dispositif d'information et de permettre le développement d'actions de prévention ciblées sur les métiers de l'artisanat, le Conseil Communautaire, par délibération n°2011/0421 en date du 24 juin 2011, a approuvé le renouvellement du partenariat avec la CMA33 et a autorisé la conclusion d'une convention triennale de soutien financier. En vertu des dispositions de cette convention, une subvention annuelle ne pouvant excéder le montant de 20.000 € est octroyée à la CMA33. Chaque année, il appartient au Conseil communautaire sur la base des éléments fournis par la CMA33, d'en fixer le montant prévisionnel. A compter de cette décision, un premier acompte équivalent à 50% du montant est versé. Le solde de la subvention est versé l'année suivante sur la base des dépenses réelles engagées sur l'année écoulée, présentées par la CMA33 dans le bilan annuel d'activité.

Par délibération n°2013/0413 en date du 28 juin 2013, le solde de la subvention 2012, s'élevant à 10 000 € a été arrêté.

Aussi, pour l'année 2013, la CMA33 souhaite poursuivre les actions entreprises et développer celles ayant un rapport avec la prévention des déchets en adéquation avec les actions mises en place dans le Programme local de prévention des déchets (PLPD) signé par la Cub en partenariat avec l'ADEME en 2011. Ce PLPD a pour objectif de réduire de 7% la quantité d'ordures ménagères et assimilés produite sur le territoire de la CUB d'ici les 5 prochaines années (objectifs de la loi Grenelle II de l'environnement).

Ainsi, pour l'année 2013, la CMA33 propose de travailler sur des actions thématiques pour répondre aux actions n°26 (réduction des déchets dans les entreprises) et n°27 (réseaux et sensibilisation des entreprises) du PLPD de la CUB.

1- Site Internet et observatoire des déchetteries professionnelles

En continuité avec les actions entreprises sur l'année 2012, la CMA33 souhaite optimiser et changer le design du site internet www.dechets-gironde.fr afin de le rendre plus attractif aux yeux du grand public.

Véritable « vitrine » des solutions de gestion de déchets en Gironde et consultable sur tous les supports internet (PC, tablettes et smartphones), ce site existe depuis 2006.

Avec plus de 7500 visites/mois, ce site permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur le thème de la gestion des déchets professionnels (recensement des déchèteries publiques ou professionnelles, les prestataires, fournisseurs, services des ordures ménagères, gestions collectives et depuis mi-2012 d'un annuaire des réparateurs et des REPAR'ACTEURS pour répondre à la prévention des déchets).

Ce site, tant au niveau de son back-office, que de son environnement actuel commence à être limité et induit souvent les utilisateurs en erreur quant à leur recherche d'information.

Aussi, la CMA33 a pour projet de revoir complètement l'architecture du site, tant dans ses contenus que dans sa forme.

Les contenus (rubriques Agir, s'Informier, Comprendre ...) ne seront pas supprimées, mais plutôt organisés complètement différemment avec une meilleure visibilité de l'annuaire des solutions, de la réparation, de l'outil de simulation des coûts, des news, de la bourse des déchets départementale Pour ce faire, la CMA33 fera appel à un prestataire qui devra être force de proposition sur la nouvelle forme pour qu'elle soit la plus simple et la pratique possible d'accès aux informations et fonctionnalités de www.dechets-gironde.fr.

Le site internet met aussi en avant dans sa documentation un onglet « Déchèteries professionnelles de la CUB » dans lequel sont recensés le bilan des apports de déchets, le bilan des entreprises utilisant le service, la fiche de synthèse de l'Observatoire, le plan d'accès & coordonnées des déchèteries professionnelles de la CUB, la présentation du déroulement de l'Observatoire et les tarifs d'acceptation des déchets.

Les statistiques de consultation du site internet, le cahier des charges de l'optimisation du site ainsi que sa maquette seront transmis à la Cub.

En outre, la CMA33, depuis 2002, réalise tous les mois une enquête auprès de gestionnaires des déchèteries professionnelles afin de recenser les pratiques d'utilisation des artisans et permettre de mettre à jour les tarifs, les horaires d'ouverture, les nouveaux déchets acceptés ...

L'objectif est de comparer l'évolution de ce service d'une année sur l'autre, mais aussi avec le fonctionnement du réseau des déchèteries publiques de la CUB (centres de recyclage) et autres dispositifs de collecte (service de collecte des OM, contrats RS, bornes d'apport volontaire ...).

En parallèle, la CMA33 réalise une sensibilisation de certains métiers artisanaux à l'existence de pratiques de gestions collectives des déchets dangereux. Elle incite les entreprises à adhérer aux dispositifs existants tels que : « Pressing Propre » (pour les pressing), « Imprim' Vert® » (pour les imprimeurs), « Réflex Nature » (pour les photographes), « Défi de l'Environnement » (pour les garages automobile, moto), « Couleur Nature » (pour la peinture).

Près de 40 à 50 % de l'ensemble des artisans girondins, exerçant l'une de ces activités, sont implantés sur le territoire de la CUB.

La CMA33 propose également de poursuivre l'observatoire du réseau des déchèteries professionnelles situées sur le territoire de la CUB. Cela repose sur :

- le suivi du nombre d'entreprises, de leurs activités, des tonnages de déchets apportés, des tarifs pratiqués et horaires d'accès avec réalisation d'un bilan,
- l'organisation d'un comité de suivi : réunion avec les gestionnaires des déchèteries pour le mois de décembre 2013,
- l'actualisation des outils de communication : la « fiche déchèterie professionnelle » pour les entreprises par exemple, à créer en fonction des conclusions du comité de suivi.

La CMA33 souhaite également poursuivre l'observatoire des gestions collectives des déchets dangereux des pressings, garages, imprimeurs, photographes et peintres en bâtiment (statistiques de collecte, nombre de nouvelles entreprises collectées, et nombre de diagnostics déchets réalisés).

Un bilan annuel de l'observatoire des déchetteries professionnelles et des gestions collectives des déchets dangereux sera transmis à la Cub au terme de l'année 2013.

Les actions relatives au site Internet et à l'observatoire des déchetteries professionnelles ont ainsi pour objectif d'améliorer la gestion des centres de recyclage communautaires dans la mesure où les professionnels sont informés sur les moyens de traiter leur déchets et ainsi incités à ne pas utiliser les centres recyclage communautaires qui ne sont pas prévus à cet effet.

Le budget prévisionnel relatif à ces actions est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Frais de maintenance technique du site (support Automne)	1 664,11 €		
Hébergement du site	1 267,28 €	CMARA 33	29 873,96 €
Renouvellement du nom du domaine (.fr et .com)	47,84 €	CUB	6 000,00 €
Référencement annuel du site, suivi (2 rapports/an)	578,24 €		
Rédaction du cahier des charges pour optimiser le site, mise à jour des bases de données solutions et documentaires (575,11€ x 10 j)	5 751,10 €		
Evolution du site : montant total : 12000 € avec 50 % sur 2013 et 50 % sur 2014)	6 000,00 €		
Formation évolution du site (1j)	436,54 €		
Observatoire des déchets dangereux des filières collectives et des déchèteries professionnelles de la CUB (575,11€ x 35 j)	20 128,85 €		
Total des dépenses	35 873,96 €	Total des recettes	35 873,96 €
<i>Cout jour agent de la CMARA 33</i>		<i>575,11 €</i>	

2- Prévention des déchets des entreprises artisanales de la Cub

La CMA33 souhaite poursuivre et amplifier son action concernant la promotion des artisans de la réparation via le développement de son annuaire des professionnels de la réparation. En effet, elle va continuer d'accompagner les entreprises des métiers de services pour être référencées sur l'annuaire des réparateurs qui est hébergé sur www.dechets-gironde.fr mais aussi inciter ces entreprises à devenir des REPAR'ACTEURS (liste consultable directement sur www.reparateurs-aquitaine.fr). Les entreprises volontaires pour être REPAR'ACTEURS jouent un rôle important dans la prévention des déchets dans la mesure où elles sensibilisent leur clientèle sur l'importance de la réparation pour réduire leurs déchets en incitant les particuliers à changer ses habitudes du "tout jetable" et à revenir vers les professionnels, afin de faire perdurer ses biens au lieu de les remplacer par du neuf. Ces REPAR'ACTEURS animeront en outre la semaine de la réparation de novembre 2013 en proposant un avantage commercial pendant la durée de l'opération. L'objectif de la CMA33 est d'essayer de doubler le nombre de REPAR'ACTEURS (soit environ 120 artisans).

C'est dans cet objectif que la CMA33 va réaliser un mailing auprès des entreprises (1374 en Gironde et 600 entreprises sur la CUB) afin de leur de présenter l'opération

REPAR'ACTEURS et d'obtenir leur adhésion à l'action. Les nouveaux inscrits bénéficieront d'un kit de communication (autocollant, logo en numérique, affiches pour sensibiliser la clientèle). Cela leur permettra aussi d'avoir une visibilité de leur enseigne sur le site internet.

Un bilan de l'action REPAR'ACTEURS (nombre d'entreprises impliquées...) sera adressé à la CUB au terme de l'année 2013.

De plus, la CMA33 souhaite donner la possibilité aux entreprises artisanales de bénéficier d'un diagnostic prévention des déchets. Ce diagnostic développé par la CMA33 consiste en la réalisation d'un questionnaire et d'une visite sur ½ journée auprès des entreprises artisanales. Il permettra de faire un état des lieux des pratiques des artisans pour ensuite les orienter vers des actions de réduction ou d'évitement de la production de tout ou partie de leurs déchets.

Sur l'année 2013, la CMA33 se propose d'effectuer prioritairement un diagnostic auprès des entreprises qui utilisent le service de collecte des ordures ménagères (via un contrat redevance spéciale). Il s'agit essentiellement des filières liées aux métiers de bouche (bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers..), aux fleuristes, à l'entretien d'espaces verts, à certains métiers de service (cordonnerie, retouche/couture, les petits dépanneurs...) et aux garages (réparation et carrosserie auto, moto, cycles).

Au titre de l'année 2013, la CMA propose de réaliser un diagnostic prévention des déchets auprès de 20 entreprises artisanales.

Dans un même temps, la CMA33 propose de mettre à jour les fiches métiers déjà existantes en les agrémentant de préconisations d'actions possibles pour permettre aux entreprises de réduire leurs déchets. Les 60 fiches métiers existantes et téléchargeables sur le site Internet permettent de donner aux entreprises des indications nécessaires au traitement de leur déchet en fonction de leur typologie d'activité. Ainsi complétées de préconisations « prévention des déchets », ces fiches permettront également d'indiquer aux professionnels les modalités d'actions possibles pour réduire leurs déchets en fonction de l'activité qu'ils exercent.

Au titre de l'année 2013, la CMA33 fournira à la Cub le résultat des 20 diagnostics réalisés. Les préconisations « prévention des déchets » issues des diagnostics réalisés seront explicitées au sein des fiches métiers. En outre, la CMA33 fournira à la Cub la synthèse des actions effectivement réalisées par les entreprises ayant bénéficié du diagnostic prévention des déchets afin de mesurer l'impact quantitatif (tonnages évités) et qualitatif du diagnostic.

La CMA33 se propose également de procéder à la création d'un module de formation pour les ambassadeurs de tri et de la prévention et les agents de l'USID de la Cub (en charge des contrats redevance spéciale des entreprises) sur la prévention des déchets dans les entreprises.

Cette formation sera réalisée sur une journée avec ½ journée de théorie pour présenter le guide d'entretien du diagnostic prévention ainsi que les préconisations qui découlent du diagnostic et ½ journée en entreprise pour la prise en main de l'outil. Une à deux sessions de formation seront prévues en fonction du nombre de personnes à former.

Ce module permettra aux agents communautaires de réaliser le diagnostic prévention des déchets mis en place par la CMA33. De cette manière, ils pourront mettre en place ces diagnostics auprès de l'ensemble des entreprises dont les déchets sont collectés par la Cub.

Enfin, la CMA33 participera aux différents groupes de travail du PLPD afin de proposer, valider et optimiser les actions de prévention développées à destination des entreprises.

Le budget prévisionnel relatif à ces actions est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
REPAR'ACTEURS (mailing à 0,54 €/envoi pour 600 entreprises de la CUB, enregistrement, promotion avec envoi des kit de communication ...) : 10 j	6 075,10 €	CMARA 33	16 229,72 €
Formalisation de l'outil du diagnostic "prévention déchets" (2j) et création et réalisation du module de formation pour les ambassadeurs du tri et/ou agents de l'USID (4 j)	3 450,66 €	CUB	14 000,00 €
diagnostics prévention déchets (20 visites à raison de 1,5 j/visite)	17 253,30 €		
Synthèse des visites et mise à jour des fiches métiers (6 j)	3 450,66 €		
Total des dépenses	30 229,72 €	Total des recettes	30 229,72 €
<i>Cout jour agent de la CMARA 33</i>		<i>575,11 €</i>	

Au regard des actions proposées par la CMA33 sur l'année à venir, il vous est proposé de fixer le montant de la subvention 2013 à 20.000 € avec un acompte de 10 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L5215-20 6°,
VU la convention triennale de partenariat entre la CMA33 et la CUB en date du 11 juillet 2011,
VU le Programme local de prévention des déchets,
VU les propositions de la CMA et le budget prévisionnel 2013, ci annexés,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

L'octroi d'une subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde est conforme à l'intérêt communautaire, dans la mesure où son action à destination des professionnels permet non seulement d'améliorer la gestion des centres de recyclage communautaires des déchets ménagers mais aussi, de développer des actions inscrites au programme local de prévention.

DECIDE

Article 1 :

Les propositions de la CMA33 et le budget prévisionnel 2013 de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde sont approuvées.

Article 2 :

Le montant de la subvention 2013 versée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, est fixé à la somme de 20.000 € avec un premier acompte de 10 000 €.
Cette somme sera versée dans les conditions définies à l'article 5 de la convention.

Article 3 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2013 au chapitre 65, compte 65738, CRB TF00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 NOVEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 7 NOVEMBRE 2013

M. DIDIER CAZABONNE